

## Remarques floristiques et bibliographiques;

PAR M. ALFRED REYNIER.

Le Bulletin (séances de février 1908) contient deux passages me visant, auxquels je dois répliquer, car du choc des opinions naîtra à coup sûr quelque lumière à propos d'un sujet qui nous intéresse tous.

I. — M. Georges ROUY tient pour rejetable la graphie *Viola Dehnhardtii*; or, on observera que, dans sa *Flore de France*, il ne cacographiait pas autrement. J'approuve quand même sa nouvelle orthographe *Dehnhardti* donnant tort à GUSSONE, PARLATORE, BOISSIER, etc., qui, coupables d'ignorance du nom exact de Friedrich DEHNHARDT, s'étaient modelés sur TENORE, auteur décemment répréhensible.

Notre confrère croit avoir bien déterminé, en l'appelant « *Viola odorata* L. subsp. *Dehnhardti* (Ten.) Ry et Fcd<sup>1</sup> », — plante, appuye-t-il, « facilement » reconnaissable, — l'exsiccatum du Muséum national; et il ne met point en doute que cette sous-espèce ne croisse dans les Bouches-du-Rhône. Comment s'explique-t-il, alors, que ladite Violette ait été méconnue, soit par Honoré Roux (*Catal. des Plantes de Prov.*), soit par tant de botanistes plus instruits herborisant le long du littoral méditerranéen? On ne peut croire à un cantonnement en Provence : l'aire d'extension française s'étend, c'est indubitable, de la frontière italienne aux Pyrénées, puisque, en 1907, le *V. Dehnhardti* vient d'être signalé en Catalogne par le Dr CADEVALL (cf. *Mémoires de l'Académie royale des Sciences et Arts de Barcelone*).

Pour faire reconnaître « facilement » ce *Viola*, M. ROUY indique un caractère empirique tranché : les fleurs seraient « inodores ». Une sous-espèce sans le moindre parfum rattachée au *V. odorata* est de nature à surprendre! Je comprendrais mieux NYMAN joignant l'espèce de TENORE au *V. hirta* L. dénué de toute odeur. La Violette de Marseille-Saint-Antoine, identique à celle de Cassis, fleure bon à un degré appréciable;

1. FOUCAUD m'a écrit un jour : « M. ROUY seul a vu la plante de Cassis au Muséum. » Le regretté défunt n'est donc pour rien dans l'identification de la Violette d'Honoré ROUX.

d'ailleurs, GUSSONE et PARLATORE ont écrit seulement « flores fere inodori », « fiori poco odorosi » ; quoique le *V. Dehnhardti* se rapproche du *V. hirta*, il est donc, « d'où qu'il vienne », odoriférant. Dans sa *Flore*, notre confrère affirme ensuite que les pétales de la Violette de Cassis sont « entièrement bleus-violacés ». Les jeunes adeptes pouvant s'opiniâtrer à la recherche d'une corolle pourvue d'un tel caractère inexistant, n'y a-t-il pas lieu de rectifier par : portion unguiculaire blanche striée de violet ?

Voilà deux détails de morphologie d'après lesquels la sous-espèce de M. ROUY est, on en conviendra, plutôt *difficilement* reconnaissable !

Négligeant l'opinion d'Honoré ROUX (pour lui, malgré sa cédula, la plante de Cassis était le *V. permixta* Jord.), réservant celle d'ACHINTRE et GRENIER, quiconque, avant de « voir par soi-même », voudra se rendre compte de la légitimité du classement, par notre confrère, de l'exsiccatum du Muséum de Paris, devra s'enquérir de ce qu'ont jugé et jugent modernement divers classificateurs ayant étudié avec soin le *V. Dehnhardti*. Les « déterminations plus ou moins changeantes ou erronées », de même que les « appréciations plus ou moins exactes des uns et des autres », acquièrent, en la circonstance, n'en déplaise à M. ROUY, un grand poids en vue du but instructif de la Systématique, qui n'est point l'art moutonnier d'attacher des étiquettes aux exsiccata déterminés d'après une clé dichotomique crue impeccable. Chacun lira donc, non sans profit, les lignes suivantes que m'a fait l'honneur de m'écrire, le 15 février 1908, un phytographe en pleine connaissance de cause et ne se payant pas de mots :

« ... Je ne comprends que trop les difficultés que vous « éprouvez au sujet des *Viola* des groupes *hirta* et *odorata*. Les « botanistes les plus autorisés ont souvent bien mal compris ces « Violettes. BOISSIER, qui possédait, en 1867, des échantillons du « *V. Dehnhardtii* que lui avait envoyés GUSSONE, prend, dans « son *Flora Orientalis*, ce *Viola* pour une variété du *V. odorata* « totalement différent spécifiquement de l'espèce de TENORE. « PARLATORE, *Flora Italiana*, en 1890, n'a pas compris non « plus les *V. alba* et *V. Dehnhardtii* dont le rapprochement

« aurait dû le frapper.... Concernant le *Viola Dehnhardtii* il existe  
 « un Mémoire de G. STROBL, qui, ayant herborisé en Sicile et  
 « province de Naples, a étudié les herbiers de GUSSONE et de  
 « TENORE, Mémoire publié dans l'*OEster. bot. Zeitschr.*, 1877,  
 « pp. 221 à 229, intitulé : *Etudes sur les Violettes italiennes*. Ce  
 « travail et ses conclusions ont passé inaperçus par les bota-  
 « nistes qui ont suivi. L'auteur a prouvé que le *V. Dehnhardtii*  
 « de TENORE, qu'il a vu dans l'herbier de ce dernier et surtout  
 « dans celui de GUSSONE, comme dans les exsiccata siciliens  
 « publiés par TODARO de Palerme, était identique à des échantil-  
 « lons nombreux de *V. alba* de diverses provenances...  
 « M. BURNAT, in Bull. de la Soc. botan. de France, session  
 « d'Antibes, a établi, dès 1883, que le *V. alba* croît fréquem-  
 « ment dans les régions liguriennes et des Alpes maritimes; le  
 « même floriste a établi que le *V. Jaubertiana* Marès, *Catal.*  
 « *Baléares*, 1880, était un *V. alba*; et, la même année, WILLKOMM  
 « et LANGE, *Prodr. Flor. Hispan.*, ont admis le *V. alba* comme  
 « une espèce croissant en Catalogne. Mais GRENIER et GODRON,  
 « *Fl. Fr.*, année 1847, n'ont pas vu ce même *Viola* dans la  
 « France méridionale; NYMAN, *Consp. Flor. Europ.*, 1878, n'a  
 « pas admis l'Espagne dans l'aire du *V. alba*. PARLATORE, *Fl.*  
 « *Ital.*, IX, 127, n'a pas admis non plus la présence de l'espèce  
 « de BESSER dans l'Italie méridionale... Lors d'un voyage  
 « projeté aux environs de Naples, j'irai étudier moi-même,  
 « dans les herbiers de GUSSONE et de TENORE, le *V. Dehnhardtii*  
 « et je pourrai vous en dire le résultat, j'espère... »

Ainsi, le cas du *V. Dehnhardti* n'est point, depuis TENORE, GUSSONE, etc., tiré au clair définitif, malgré l'assurance de M. ROUY; et il me paraît résulter de la lettre de mon honoré correspondant que partout, dans l'Europe austro-occidentale, où l'existence du *V. alba* n'a pas encore été précisée, quoique cette espèce s'y rencontre, les multiplicateurs signaleront de préférence le *V. Dehnhardti*, puisque les deux Violettes se prêtent à une confusion si commode pour les amateurs de nouveautés! M. CADEVALL est franc : le *V. Dehnhardti* de Catalogne est une « especie perteneciente al ciclo de FORMAS de la *V. alba* ». M. E. BURNAT, *Fl. des Alp. marit.*, avait depuis plus longtemps prévenu que « les Violettes envoyées par

« GUSSONE, provenant des environs de Naples, sous le nom de  
 « *V. Dehnhardtii* Ten. et conservées dans l'herbier BOISSIER  
 « (échantillons velus et glabres) appartiennent au *V. alba* ». M. BECKER, spécialiste de l'école analytique, n'ayant cure des appréciations de BOISSIER, ROUY et FOUCAUD, NYMAN, ne voit dans la plante de TENORE ni une variété, ni une sous-espèce du *V. odorata* ou du *V. hirta*; à ses yeux, c'est une valable espèce (Separatabdruck aus der *Oesterreichischen Zeitschrift*, Jahrg. 1906, Nr. 516); et à cette espèce il reconnaît des variétés, parmi lesquelles, pour l'Espagne : var. *Cadevallii* Beck. (*V. Cadevallii* Pau pro specie).

Botaniste indépendant et éclectique, je consentirais tout de suite à reconnaître dans le *Viola* de Cassis le *V. Dehnhardti*, si la plante examinée fraîche montrait d'une façon constante des « stipules fortement fimbriées, à cils intermédiaires » dont la longueur égale au moins la largeur de la stipule « [caractère absolu, souligné par M. ROUY, à la séance du 14 février dernier, pour sa sous-espèce] », tout en faisant remarquer que jamais n'importe quel pied du *V. odorata* classique n'a offert cette particularité de longueur des cils. Des « cils égalant au moins la largeur de la stipule » ne peuvent être admis — j'en appelle à tous les floristes orthodoxes — dans la diagnose de l'espèce *odorata*, sous peine d'avoir à y inclure le *V. alba*! ce qui serait une hérésie méritant excommunication. Bref, la plante italienne n'étant pas du tout « facilement reconnaissable », j'hésite à distribuer sous le nom de *V. Dehnhardti* la Violette de Marseille-Saint-Antoine, parce que j'ai souvent surpris, dans une même rosette foliaire, des stipules larges, ou étroites, ou intermédiaires, munies de cils de longueur irrégulière, tantôt plus courts, tantôt plus longs que la largeur de la stipule. Si l'on ajoute à cette polymorphie maints écarts, déconcertants, dans la forme des feuilles, le sinus des lobes, la pubescence de la capsule, l'émission de stolons s'enracinant ou non, portant des fleurs soit un an après leur développement, soit la première année, etc., il est à craindre qu'entre les classificateurs exigeants et ceux sachant se contenter de peu l'accord ne tarde beaucoup à se produire pour délimiter, au rang spécifique ou subs spécifique, ou

variétal, les Violettes protéiques de BESSER et de TENORE!

II. — Dans la séance du 28 février dernier, M. Georges ROUY opère un retour offensif, à propos de sa thèse du 11 janvier 1907, *Un mot au sujet des Icones de Barrelier*; puis il conclut à « ne plus insister sur un sujet de minime importance » et à me « laisser bien volontiers ma manière de voir ». Je ne voudrais pas être, vis-à-vis d'un confrère non provoqué par moi, en reste de généreux pacifisme : donc il y a entre nous armistice et l'intéressante controverse cesse. Tout lecteur de ma Note *Les Planches de Barrelier et le Commentaire d'Antoine De Jussieu* (Bulletin, séance du 25 janvier 1907) sait — cela me suffit — qu'il convient de considérer, dans la publication des *Icones* de BARRELIER et du texte annexe, toutes les indications de localités provençales comme correspondantes à des récoltes faites par DE JUSSIEU même. Mon assertion s'appuyait sur un raisonnement décisif : « Comment admettre que DE JUSSIEU s'adjugeât par « nos ou nobis la priorité d'invention, dans les limites provençales, d'une dizaine de plantes et qu'il ne concédât pas « UNE FOIS pour 70 numéros : *in Galloprovinciâ invenit Barrelierus?* » C'était là, M. ROUY ne saurait en disconvenir, une déduction équivalente à « ce qu'en science on appelle une preuve certaine » ; par contre, la supposition d'herborisations de BARRELIER à La Ciotat, Marseille, Orgon et au mont Ventoux restait aussi gratuite qu'irrecevable en présence du fait historique acquis : DE JUSSIEU est venu en Provence entre 1700 et 1714.

A propos de cette communication, M. Rouy dit qu'il maintient simplement ses conclusions antérieures.

M. Gagnepain fait la communication suivante :

## Deux Capparidées nouvelles d'Indo-Chine;

PAR M. F. GAGNEPAIN.

**Cratæva erythrocarpa** Gagnep sp. nov.? *Capparis falcata* Loureiro, *Fl. cochinch.*, I, p. 331.

Arbor mediocris, caule crasso, cortice luteo. *Rami tortuosi, fulvi, glabri, dein cortice argenteo.* Folia haud persistentia, glabra; petiolus teres, basi



Reynier, Alfred. 1908. "Remarques floristiques et bibliographiques." *Bulletin de la Société botanique de France* 55, 318–322.

<https://doi.org/10.1080/00378941.1908.10831976>.

**View This Item Online:** <https://www.biodiversitylibrary.org/item/8677>

**DOI:** <https://doi.org/10.1080/00378941.1908.10831976>

**Permalink:** <https://www.biodiversitylibrary.org/partpdf/160711>

**Holding Institution**

Missouri Botanical Garden, Peter H. Raven Library

**Sponsored by**

Missouri Botanical Garden

**Copyright & Reuse**

Copyright Status: Public domain. The BHL considers that this work is no longer under copyright protection.

This document was created from content at the **Biodiversity Heritage Library**, the world's largest open access digital library for biodiversity literature and archives. Visit BHL at <https://www.biodiversitylibrary.org>.